VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CANNABIS SCHIZOPHRÈNIE

Par Profil supprimé Postée le 20/12/2010 11:28

Bonjour,

Cela fait 10 ans que mon frère consomme du cannabis. Actuellement il a 24 ans. Aucune activité professionnel depuis 7 ans. Quelques stages de 2 ou 3 mois proposé par la mission locale de temps en temps. Aucune embauche (Nancy étant une région inactive moi-même j'ai du changer de ville pour travailler). Aucune vie sociale depuis 7 ans du fait de son chômage permanent. De quoi devenir fou !
Il a été diagnostique schizophrène avec beaucoup de difficulté.
En effet, il refuse catégoriquement de fréquenter les médecins. Ce diagnostique date de 3 ans.
La causalité est très équivoque...est ce la drogue qui provoque la maladie ou est ce que la maladie a toujours existé ?
Les quelques démarches (car pour moi ce n'est pas du tout suffisant et nous sommes conscient de cela) ont été faites par mes parents avec beaucoup de persévérance.
Malheureusement le traitement n'a aucun effet d'amélioration sur sa maladie mentale (qui pour moi n'a pas été correctement diagnostique car depuis 10 ans deux visites seulement ont eu lieu ce qui est loin d'être un suivi digne de ce nom). De plus il continue de consommer en cachette, sans doute pour fuir les troubles de la maladie : Insomnies, hallucinations, etc....
Je me sens coupable depuis toutes ces années, ne sachant pas comment l'aider.
Je souhaiterai actuellement apporter mon aide pour le sortir de cet enfer. Peut-on envoyer un adulte sans son consentement en clinique de désintoxication ?
Je suis à Paris, mes parents et mon frère sont à Nancy.
J'ai commencé par appeler quelque centre d'écoute à prendre quelque rendez vous. Je suis à la quête d'une solution, une démarche, une méthode de persuasion pour le soigner, le maintenir correctement et dignement dans cette vie.
Je suis perdue...

D'avance merci.

Mise en ligne le 22/12/2010

Bonjour,

Il est effectivement complexe de venir en aide à un proche qui ne le souhaite pas, voire même qui nie ses difficultés.

Pour répondre tout de suite à vos questions, non il n'est pas possible d'"envoyer un adulte sans son consentement en désintoxication", il est impératif que l'usager de drogue soit volontaire. Il est d'ailleurs tout à fait exceptionnel d'hospitaliser pour un sevrage un consommateur de cannabis, les prises en charges se font habituellement en ambulatoire, sous forme de suivi psychologique.
Quant à savoir si le cannabis provoque la schizophrénie, les études, à ce jour, montrent qu'il peut éventuellement faciliter l'emergence de troubles psychiatriques chez une personne déja fragile plutôt qu'en être la cause.

Au sujet de la maladie mentale, le diagnostic est souvent difficile à poser, d'autant plus chez les personnes jeunes et necessiterait des consultations régulières pour être posé avec certitude. La question se pose également quant au traitement que prend votre frère dans le sens où il n'est pas sûr que ce traitement soit adapté à ses troubles. Bien souvent, il est nécessaire de "tester" différents médicaments pour trouver le traitement le plus confortable.

Il n'est pas impossible que votre frère s'automédique avec le cannabis même s'il s'agit par ailleurs d'une drogue qui pourrait amplifier ses symptômes sur le long terme.

Accepter que l'on souffre de troubles psychiques, tout comme reconnaitre que l'on est dépendant d'une drogue, peut prendre du temps. Dés lors que votre frère est dans le refus, le déni, toute prise en charge paraît compromise.

Il existe par ailleurs la possibilité pour vous sa soeur, ainsi que pour vos parents, la possibilité d'avoir du soutien et des conseils dans tous les centres de soins spécialisés en addictologie.
Pour ce qui concerne plus particulièrement la pathologie mentale, il existe une association, l'UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques), qui propose également soutien et conseils à l'entourage.

Il ne faut surtout pas hésiter à prendre contact avec ces professionnels, même si, pour l'instant, votre frère n'est pas prêt à se faire aider. Vous trouverez ci-dessous le lien vers le site internet de l'UNAFAM, l'association dispose d'une ligne d'écoute téléphonique ainsi que de permanences d'accueil en région; nous vous indiquons également les coordonnées de consultations spécialisées ouvertes aux proches d'usagers de cannabis.

Bien évidemment, nos écoutants sont à votre disposition et à celle de vos parents au 0 800 23 13 13, tous les jours de 8h à 2h (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Bien à vous.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

DÉPARTEMENT D'ADDICTOLOGIE-MAISON DES ADDICTIONS DE NANCY-MAISON DES ADOS

14, rue Francois de Neufchâteau
54000 NANCY

Site web : www.cpn-laxou.com/Le-Departement-d-Addictologie-se.html
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 17h30.
Consultat° jeunes consommateurs : Mercredi 15h/19h (médecin addictologue, psychologue et travailleur social)

Voir la fiche détaillée

CSAPA CONFLUENCES-CONSULTATIONS ET RÉSEAU D'APPARTEMENTS THÉRAPEUTIQUES

6 rue de la Fontaine-à-Mulard
75013 PARIS

Tél : 01 43 13 14 30
Site web : www.groupe-sos.org
Secrétariat : Lundi, mardi, mercredi, et jeudi : 9H00 à 20h et Vendredi: 9h30-17h00
Accueil du public : Consultations sur rendez-vous du lundi au jeudi de 9h00 à 20h00 et vendredi de 9h00 à 17h00
Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous au n°4 rue de la Fontaine-à-Mulard avec ou sans accompagnement entourage
Substitution : Initiation, suivi et délivrance de traitement de substitution pour les patients suivis
COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- UNAFAM